

## Rapport de jury

**Session 2013**

**CONCOURS RÉSERVÉ – CAPES et CAER**

**SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

**Rapport de jury présenté par Marc MONTOUSSÉ**

**Inspecteur général de l'éducation nationale**

**Président du jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury**

## Introduction

La session 2013 du concours réservé de Sciences économiques et sociales est la première session de ce concours mis en place pour une durée de quatre ans. Le nombre de postes offerts est de 20 pour le CAPES et de 6 pour le CAER.

155 candidats se sont inscrits au CAPES et 76 au CAER, mais sur ces 231 inscriptions, seulement 114 dossiers ont été reçus (75 pour le CAPES et 39 pour le CAER). Ces dossiers étant globalement de bon niveau (rappelons qu'ils ne sont pas notés), 57 candidats ont été déclarés admissibles (44 au CAPES et 13 au CAER).

Sur les 57 candidats admissibles seulement 51 candidats (41 au CAPES et 10 au CAER) se sont présentés à l'oral, notamment parce que la candidature de certains d'entre eux a été estimée irrecevable après instruction de leur dossier. Les prestations ayant été globalement satisfaisantes, les 26 postes (20 au CAPES et 6 au CAER) ont été pourvus avec une liste complémentaire de 3 candidats (2 au CAPES et 1 au CAER). Il est à noter que la barre d'admission du CAPES est de 11 (10 pour la liste complémentaire) et que celle du CAER est de 10 (9 pour la liste complémentaire).

Le jury attache beaucoup d'importance, tant dans le dossier qu'à l'oral, à la bonne maîtrise des concepts et notions de base dans les divers champs disciplinaires constitutifs des SES, à la clarté d'expression et à la capacité de dégager l'essentiel de l'accessoire.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2013 et tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du jury (et plus particulièrement le vice-président François Chassetuillier), le lycée Thiers de Marseille qui a accueilli les oraux avec efficacité et disponibilité et la gestionnaire du concours, Mireille Narainen, pour sa compétence et sa fiabilité.

**Marc MONTOUSSÉ**  
Inspecteur général de l'éducation nationale  
Président du jury

## 1 / EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Le dossier de RAEP comporte deux parties.

### → Première partie du dossier

La première partie du dossier permet au jury d'évaluer :

- l'intérêt de la formation initiale et du parcours professionnel du candidat au regard des exigences du métier d'enseignant et plus spécifiquement du métier de professeur de Sciences économiques et sociales ;
- les qualités du candidat pour déduire et mener une analyse réflexive sur son parcours professionnel.

Dans cette première partie de l'épreuve, *" le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes "*.

Le jury a tout d'abord été très sensible au soin apporté à la rédaction des dossiers. Si les candidats ont très majoritairement respecté les consignes de présentation formelle des dossiers, traduisant ainsi un travail et un investissement conséquents, il n'en demeure pas moins que de trop nombreux dossiers comportent des fautes d'orthographe, des erreurs de grammaire, des lacunes syntaxiques, dénotant incontestablement un manque d'engagement dans la préparation du concours et un certain détachement par rapport à ses enjeux. Cela n'est pas admissible.

Sur le fond, le jury a valorisé la dimension analytique de la présentation du parcours professionnel du candidat et plus précisément la mise en relation des différentes expériences professionnelles et les compétences attendues d'un enseignant. Il est important de rappeler que cette première partie du RAEP ne se limite pas en une présentation exhaustive des postes et fonctions occupés par le candidat. Elle revêt une double dimension :

- une dimension analytique tout d'abord, consistant à croiser les apports de l'expérience professionnelle et les différentes missions confiées aux enseignants ;
- une dimension prospective où le candidat est invité à se projeter, au regard de son expérience, dans son métier de professeur de Sciences économiques et sociales en déclinant ses choix et ses motivations.

### → Seconde partie du dossier

La seconde partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- la capacité à rendre compte de la conception et de la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement pour un niveau de classe donné, en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés, tout en adoptant une démarche critique ;
- pour les candidats n'ayant jamais enseigné ou ayant enseigné dans une autre discipline ou encore à un autre niveau que celui de l'enseignement secondaire, il est attendu des capacités à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales et des qualités à décliner les motivations pour enseigner cette discipline.

Dans cette seconde partie de l'épreuve, " le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter ".

Il s'agit ensuite de présenter une séance ou une séquence de cours. Après avoir adopté une problématique et fixé des objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire, les candidats sont invités à exposer et à expliciter leurs choix de contenu, de démarche, d'exploitation des documents, de mise en œuvre de supports pédagogiques et de modalités d'évaluation ne se limitant pas à une simple approche descriptive, mais en privilégiant la dimension analytique.

### → Remarques générales

L'étude des dossiers de RAEP par le jury a permis de dresser un bilan présentant les points forts et les points faibles relevés :

- les points forts :
  - une présentation soignée et un format réglementaire respecté ;
  - un parcours professionnel bien exposé, déclinant de façon intéressante les motivations du candidat à devenir professeur de Sciences économiques et sociales et se traduisant par une mise en relation pertinente entre le parcours réalisé et le métier d'enseignant auquel il se destine ;
  - une justification pertinente des choix didactiques et pédagogiques ;
  - des objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire conformes aux attentes du programme ;
  - des connaissances scientifiques maîtrisées et de réelles aptitudes à la transposition didactique ;
  - une qualité et une rigueur des contenus ;
  - une mise en perspective de l'évaluation des élèves formative et sommative traduisant le souci de vérifier la réalisation des objectifs d'apprentissage énoncés ;
  - des annexes bibliographiques riches et diversifiées, mobilisables à la fois par les élèves mais également par le professeur.
  
- les points faibles :
  - une orthographe et une syntaxe défaillantes ainsi qu'un manque de clarté dans l'expression ;
  - une absence de structuration entraînant une présentation descriptive de type répertoire de documents sans contenu et synthèse destiné aux élèves ;
  - une prise de risque limitée dans le choix du sujet pour des candidats voulant jouer la carte de la sécurité en présentant par exemple une séquence de seconde, alors qu'ils enseignent en classe de première ou de terminale ;
  - une présentation souvent trop abstraite des notions et mécanismes évoqués, révélatrice de graves lacunes sur les fondamentaux et de connaissances scientifiques non maîtrisées ;
  - des séquences ne respectant pas les notions et les indications complémentaires traduisant ainsi une méconnaissance des programmes ;

- des séquences exclusivement descriptives ne permettant aucunement d'appréhender et d'évaluer les dimensions didactiques et pédagogiques ;
- des annexes bibliographiques non exploitables, articles trop théoriques, références journalistiques partisanses...
- des reprises de séquences entières de manuel traduisant un réel manque d'investissement personnel dans l'élaboration du dossier.

## **2/ EPREUVE D'ADMISSION**

L'épreuve d'admission est une épreuve d'entretien avec le jury qui se déroule en deux temps. La durée de préparation est de trente minutes et la durée totale de l'épreuve de soixante minutes maximum.

Cette épreuve a été plutôt bien réussie car les 41 candidats du CAPES l'ayant passée ont obtenu une moyenne de 10,5 (les notes s'échelonnant entre 6 et 19) et les 10 candidats du CAER, une moyenne de 11,2 (les notes s'échelonnant aussi entre 6 et 19).

### **→ Première partie de l'épreuve d'admission**

La première partie de l'épreuve consiste en une présentation par le candidat de son dossier RAEP durant dix minutes maximum. Il est à noter que le candidat n'est pas autorisé à consulter son dossier durant son temps de préparation.

L'exposé du candidat est suivi d'un échange avec le jury ayant pour objectif de permettre au candidat d'approfondir certains éléments contenus dans son dossier et de les mettre en perspective. Les premières questions portent sur la première partie du RAEP, les suivantes sur la seconde partie du RAEP.

Cette partie de l'épreuve a été légèrement mieux réussie que la seconde : les 41 candidats du CAPES ont obtenu une moyenne de 5,65 / 10 (les notes s'échelonnant entre 3 et 9) et les 10 candidats du CAER, une moyenne de 5,95 (les notes s'échelonnant entre 3 et 10).

Il est important de souligner que l'exposé doit porter sur les deux parties du RAEP. Il s'agit de présenter son parcours professionnel puis d'exposer la séquence choisie.

Une bonne gestion du temps est indispensable. Certains candidats ont fait un exposé d'une durée nettement inférieure à 10 minutes (quelques uns se sont arrêtés au bout de 2mn). Les candidats consacrent parfois à peine une minute à la description de leur parcours, ne rappelant pas leur formation initiale, ni même leurs motivations pour l'enseignement, et entament d'emblée le commentaire de leur séquence pédagogique ; d'autres, en revanche, savent clairement mettre en relation leur parcours et les enseignements dispensés en SES. Le jury conseille aux candidats une présentation équilibrée des deux parties du RAEP (environ deux fois 5 minutes).

Il est nécessaire que les candidats connaissent parfaitement la séquence qu'ils ont présentée dans leur RAEP et en maîtrisent les contenus. Si les prestations ont été globalement satisfaisantes, certains candidats ne se souvenaient plus des documents utilisés ou étaient incapables de définir certains mécanismes de base du thème présenté. Certaines lacunes ne sont

pas admissibles : ne pas savoir ce qu'est l'intermédiation alors que la séquence choisie porte sur la monnaie ; confondre marché monétaire et marché des changes...

Le jury conseille aux candidats de :

- ne pas oublier de présenter les deux parties du dossier et veiller à un certain équilibre entre les deux présentations ;
- penser à préparer cette partie de l'épreuve en amont puisque le dossier RAEP n'est pas disponible le jour de l'oral ; le candidat peut ainsi disposer de la totalité de sa demi-heure de préparation pour travailler le sujet de la seconde partie de l'oral ;
- être attentif à la gestion du temps : prévoir une présentation de près de dix minutes ;
- s'entraîner à présenter son RAEP sans note et sans support ;
- savoir utiliser de façon pertinente le tableau pour schématiser, faire un plan, clarifier ses propos ;
- bien connaître les programmes enseignés ;
- répondre clairement et précisément aux questions du jury.

### → Seconde partie de l'épreuve d'admission

La seconde partie de l'oral comporte un exposé à partir d'un sujet qui a été choisi par le jury en fonction de l'expérience professionnelle du candidat, décrite dans son dossier RAEP. Il est demandé au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation qu'il a déjà dispensés. Le candidat prépare les éléments de traitement de ce sujet durant les trente minutes de préparation. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury portant d'abord sur l'exposé puis s'élargissant à l'autre dominante disciplinaire (sociologie quand le sujet est à dominante économique et économie quand le sujet est à dominante sociologique), ainsi que sur les conditions effectives d'exercice du métier.

Cette partie de l'épreuve a été bien réussie, mais légèrement moins bien que la précédente puisque les 41 candidats du CAPES ont obtenu une moyenne de 5 / 10 (les notes s'échelonnant entre 2 et 10) et les 10 candidats du CAER, une moyenne de 5,25 / 10 (les notes s'échelonnant entre 2 et 9).

Quelques exemples de sujets :

- Comment avez-vous traité " Comment expliquer le comportement électoral " en classe de terminale spécialité sciences sociales et politiques ?
- Comment avez-vous traité " Le rôle des réseaux en matière de recherche d'emploi " en classe de première ?
- Comment avez-vous traité " Les difficultés de la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne " en classe de terminale ES ?
- Comment avez-vous traité " Les fondements du commerce international " en classe de terminale ES ?
- Comment avez-vous traité " L'évolution du rôle des instances d'intégration dans les sociétés contemporaines " en classe de terminale ES ?
- Comment avez-vous traité " Le rôle de la politique de la concurrence " en classe de terminale ES en économie approfondie ?
- Comment avez-vous traité " Quelles politiques conjoncturelles ? " en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité " Qu'est-ce que la globalisation financière ? " en classe de terminale ES en économie approfondie ?

- Comment avez-vous traité " On montrera comment les pouvoirs publics peuvent utiliser la politique budgétaire pour agir sur les déséquilibres " en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité " Quels sont les processus qui conduisent à la déviance " en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité " La construction sociale des rôles associés au sexe " en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité " Comment rendre compte de la mobilité sociale " en classe de terminale ES ?
- Comment avez-vous traité " Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie " en classe de terminale ES en spécialité sciences sociales et politiques ?
- Comment avez-vous traité " Quels peuvent être les effets possiblement contradictoires de l'action des différentes instances de socialisation (famille, école, groupe de pairs, médias) " en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité " Comment le contrôle social s'exerce-t-il aujourd'hui " en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité " Le diplôme, un passeport pour l'emploi " en classe de seconde ?
- Comment avez-vous traité " le caractère différencié du processus de socialisation " en classe de seconde ?

Les candidats ont généralement bien géré leur temps d'exposé, mais certains d'entre eux ont fait des exposés très courts (parfois moins de 5 minutes).

Quelques candidats maîtrisent parfaitement le contenu des programmes (notions et indications complémentaires), toutefois, cette partie de l'épreuve révèle tout particulièrement des défaillances dans les connaissances scientifiques, mais aussi le blocage de certains candidats face à des calculs simples. Un candidat a confondu les notions de normes et de valeurs, un autre ne connaissait pas les grands paradigmes de la sociologie ou de l'économie, un autre encore ne fait aucune différence entre déficit public et dette publique... Il faut toutefois noter qu'au-delà de ces lacunes inacceptables, le niveau scientifique moyen des candidats est tout à fait convenable.

Le jury attend que les séquences présentées soit problématisées, structurées, replacées dans la progression générale indiquée dans les programmes, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Les candidats doivent :

- maîtriser les savoirs et savoir-faire contenus dans les programmes ; il n'est pas admissible que des contenus qui doivent être acquis par les élèves ne soient pas maîtrisés par les candidats
- définir rigoureusement les notions et concepts abordés ;
- problématiser leur exposé qui doit donner lieu à une structure cohérente et équilibrée ;
- replacer la séquence dans une progression d'ensemble ;
- utiliser le tableau.